



LES VOYAGES

La Libre



Croisière Transatlantique à bord du Queen Mary II & Séjour à New York



La Libre Evasion

Du 19 au 30 novembre 2025




Preference



PREFERENCE TRAVEL TEAM
Lic. A 1652

RUE DES FRANCS, 79 BTE 4 – 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

ENTREZ DANS LA LEGENDE

Lors de sa première traversée de l'Atlantique en 1840, le visionnaire Sir Samuel Cunard n'aurait pu imaginer que son remarquable héritage et la renommée de ses navires traverseraient les siècles. Pour les pionniers, les grands liners promettaient terre et prospérité dans le Nouveau Monde. Au début du siècle dernier, c'était le seul moyen de l'atteindre.

Compagnie légendaire depuis plus d'un siècle et demi, hôte des grands de ce monde et des plus grandes stars, Cunard est synonyme de croisières intemporelles, d'itinéraires au long cours, de tradition et d'héritage maritime.

Une flotte exceptionnelle, un savoir-faire reconnu, une renommée mondiale, la compagnie signe toujours des croisières de qualité dans la plus pure tradition maritime.

Mais plus que des croisières, il faut parler de Voyages...

Voyage dans le temps, pour revivre l'Age d'Or des Croisières Transatlantiques à bord d'un véritable paquebot de légende, Queen Mary 2.



VOTRE BATEAU

« LE QUEEN MARY 2 », paquebot de légende

Grandeur... Magnificence... Tels sont les synonymes du Queen Mary 2. Dernier liner à franchir d'une seule traite les flots transatlantiques, il perpétue avec splendeur le temps des paquebots et entretient le mythe des découvreurs d'Amérique. Ce navire à nul autre pareil incarne les fastes d'une époque où l'on prenait le temps de vivre. La magie de ce géant, fascinant de puissance et de grâce, vient de sa lenteur calculée qui vous installe hors des folies du monde. Les flots eux-mêmes ne peuvent troubler cette parenthèse entre deux continents et deux rivages.

Le passé glorieux de Cunard est toujours présent grâce à ses traditions intemporelles comme le « tea-time » servi de manière impeccable par des serveurs en gants blancs. A bord de ces navires, l'équipage est composé principalement d'officiers britanniques. Bien qu'indubitablement moderne avec des innovations technologiques caractéristiques, le navire reste très représentatif de la compagnie quant à ses aménagements intérieurs.



CATEGORIE BRITANNIA

QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, CES CABINES BENEFICIENT D'UN BALCON MEUBLE AVEC DEUX CHAISES ET UNE TABLE, OFFRANT UN SANCTUAIRE PRIVE POUR VOUS PERMETTRE DE PROFITER DES EMBRUNS MARINS.

DOUBLE EXTERIEURE BALCON LOGGIA (BV)



*Photo d'illustration, non contractuelle.



DOUBLE EXTERIEURE BALCON (BF)



*Photo d'illustration, non contractuelle.



TOUTES LES CABINES (BV-BF) SONT EQUIPEES DE :

- UNE BOUTEILLE DE VIN DE BIENVENUE
- UN LIT DOUBLE CONVERTIBLE EN LITS JUMEAUX A LA LITERIE TRES CONFORTABLE
- UN COIN SALON ET UN BUREAU
- UN BALCON PRIVATIF AVEC UNE TABLE ET DEUX CHAISES
- PRISE ELECTRIQUE ANGLAISE (220 V) ET AMERICAINE (110 V)
- WIFI (PAYANT)
- TELEVISION AVEC DIFFUSION DE FILMS EN LANGUE ETRANGERE ET CHAINES MUSICALES
- PLATEAU DE COURTOISIE AVEC THE ET CAFE ET REFRIGERATEUR
- PRODUITS DE TOILETTE PENHALIGON
- PEIGNOIRS ET CHAUSSONS
- SECHE-CHEVEUX
- COFFRE-FORT
- SERVICE DE COUVERTURE EN SOIREE AVEC CHOCOLAT SUR L'OREILLER
- SERVICE EN CABINE 24H SUR 24
- DISTRIBUTION QUOTIDIENNE DU JOURNAL DE BORD

VOTRE PROGRAMME

BRUXELLES  LONDRES  SOUTHAMPTON 

MERCREDI 19 NOVEMBRE

Départ de la gare de Bruxelles-Midi en matinée pour embarquer à bord du train Eurostar à destination de Londres St Pancras. Arrivée à la gare de Londres St Pancras et transfert en car (non privatisé) vers Southampton.

Arrivée à Southampton en milieu de journée où votre navire sera amarré.

CROISIÈRE A BORD DU QUEEN MARY 2 :

Embarquement à bord du légendaire paquebot « Queen Mary 2 ».

Installation dans votre cabine pour une croisière de sept jours et sept nuits pour une des traversées les plus mythiques, la **Transatlantique de Southampton à New York.**

Voyage dans le temps, pour **revivre l'Age d'Or des Traversées Transatlantiques à bord d'un véritable paquebot de légende, le Queen Mary 2.**

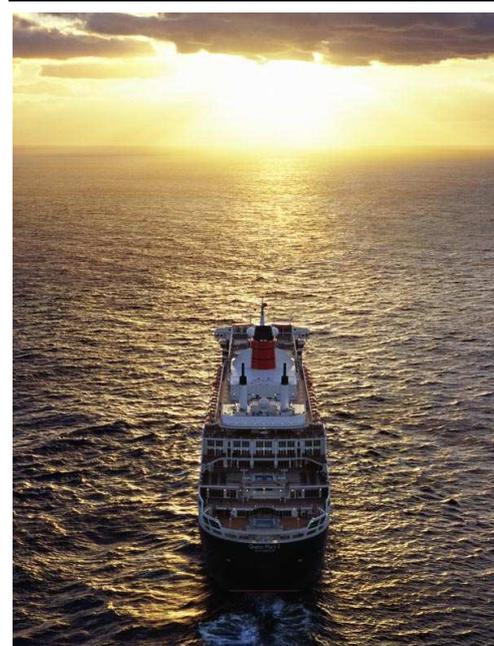
Revivez l'époque prestigieuse des traversées transatlantiques et le sentiment unique qu'elles procurent. Ces traversées débutèrent le 4 juillet 1840 et mêlaient la haute bourgeoisie aux émigrants les plus pauvres mais tous partaient découvrir l'Amérique. Deux siècles plus tard, la magie opère encore et ces croisières particulières, véritables parenthèses temporelles, font toujours rêver. A la différence d'hier, la haute technologie est aujourd'hui au service d'un confort absolu et à la portée du plus grand nombre.

Le 4 juillet 1840, naissance de l'armement Cunard, le Britannia partit pour son voyage inaugural qui devait le conduire de Liverpool à Halifax. Parmi les passagers, Samuel Cunard et sa fille, Anne...

L'aventure Transatlantique débutait !

Départ de Southampton en fin de journée.

Nuit à bord du Queen Mary 2.



Navigation. Journées et nuits à bord du Queen Mary 2 en pension complète (hors boissons).

 NEW YORK

MERCREDI 26 NOVEMBRE

C'est le grand jour !

Célébrez votre arrivée à New York, sur le pont extérieur lorsque le navire passera sous le pont de **Verrazzano** et glissera lentement vers la **statue de la Liberté** avec, en toile de fond, **le point d'orgue de votre voyage : Manhattan et ses gratte-ciels.**



Arrivée à quai, débarquement et formalités d'immigration dans le terminal.

New York étonne et envoûte par sa diversité. C'est une mégapole de près de 10 millions d'habitants où tout se crée, où tout se fait, où tout semble possible. Les grands mouvements, les modes, les innovations naissent et s'épanouissent ici. New York, c'est la ville de toutes les cultures, de toutes les ethnies, de toutes les cuisines...

Ensuite, transfert en bus privé en direction de votre hôtel à Manhattan.

Arrivée et installation à l'hôtel Warwick 4* (3 nuits).

L'hôtel Warwick représente le style et la culture traditionnels de New York, avec un design Art déco magnifique et un emplacement pratique à Midtown.

Très bien situé, **en plein cœur de Manhattan**, cet hôtel historique se trouve en face du Musée d'Art Moderne, à 500 mètres de Central Park, à 350 mètres de la Cinquième avenue et de la salle de spectacle Radio City Music Hall, ainsi qu'à 480 mètres du Rockefeller Center.

Ce quartier est aussi idéal pour le shopping avec ses magasins célèbres tels Gucci, Prada, ...



Les repas et la journée seront libres à New York City.

Après le petit déjeuner, départ pour **un tour de ville guidé** de LA « **Big Apple** ». Déjeuner libre.

Le jeudi 27 novembre New York vivra au rythme de la traditionnelle fête de Thanksgiving.

Organisée pour la première fois en 1621 par les Amérindiens et les Pères pèlerins, elle est « aujourd'hui » célébrée par (presque) tous les Américains.

Elle donnera également le coup d'envoi des fêtes de fin d'année. Le lendemain, **Black Friday**, les Américains commencent leur shopping pour les fêtes de fin d'année !

La préparation des fêtes de Noël est toujours un événement particulier à New York.

Une atmosphère magique s'installe alors que les avenues, les magasins et même certains immeubles rivalisent de créativité pour illuminer et embellir la ville et recréer la féerie de Noël.

L'esprit des fêtes règne dans les rues et les grands magasins : Bloomingdale's, Bergdorf Goodman, Barneys, Saks Fifth Avenue, Lord & Taylor Macy's et d'autres exposent leurs vitrines de Noël sous les yeux émerveillés des enfants mais aussi des plus grands.

Lors de cette journée vous partirez à la découverte des sites les plus emblématiques :

Times Square et ses panneaux publicitaires immenses, la **5^{ème} Avenue** avec ses élégants magasins, **St Patrick's Cathedral**, **Rockefeller Center**, la gare **Grand Central Station**, la Bibliothèque Municipale (**Public Library**).



Ensuite le **World Trade Center**, le site Ground Zero des anciennes Twin Towers, le quartier de **Soho** et **la High Line le plus beau parc suspendu de New York devenu un incontournable !**

« New York - New York ! » : une ville si extraordinaire qu'ils lui ont donné le même nom deux fois ! Cette phrase en forme de boutade exprime bien la fascination que la "Grosse Pomme" exerce sur le monde entier. Tous les superlatifs ont été utilisés pour décrire cette ville incroyable, mais la grandeur de New York peut-elle s'exprimer en mots ? Seulement en partie, car New York a toujours représenté plus que la somme de ses attractions. Première ville des Etats-Unis, troisième ville du monde, la ville qui « cache l'Amérique derrière ses gratte-ciels » reste incontestablement le symbole de la démesure et des contrastes, entre opulence et misère, entre violence et raffinement.



Retour, diner libre et nuit à votre hôtel Warwick.

Petit déjeuner inclus à l'hôtel. Journée et repas libre à New York city. Nuit à l'hôtel Warwick 4*.

Ces deux jours dans « Big Apple » vous donneront l'occasion de laisser libre cours à vos envies...

Envie de partir à la découverte de cette ville incroyable ?

Envie de rapporter des cadeaux originaux à vos proches ?

Envie de dénicher LA bonne affaire que l'on ne trouvera pas en Europe ?

Profitez de votre séjour comme vous l'entendez !

Organisez votre journée à votre rythme avec les conseils de votre accompagnateur.



NEW-YORK → BRUXELLES

SAMEDI 29 NOVEMBRE

Après le petit déjeuner, matinée et déjeuner libre pour profiter une dernière fois de la belle cité de New-York.

En milieu d'après-midi, transfert privé en bus vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement.

Envol DIRECT à bord de la compagnie Brussels Airlines à destination de Bruxelles.

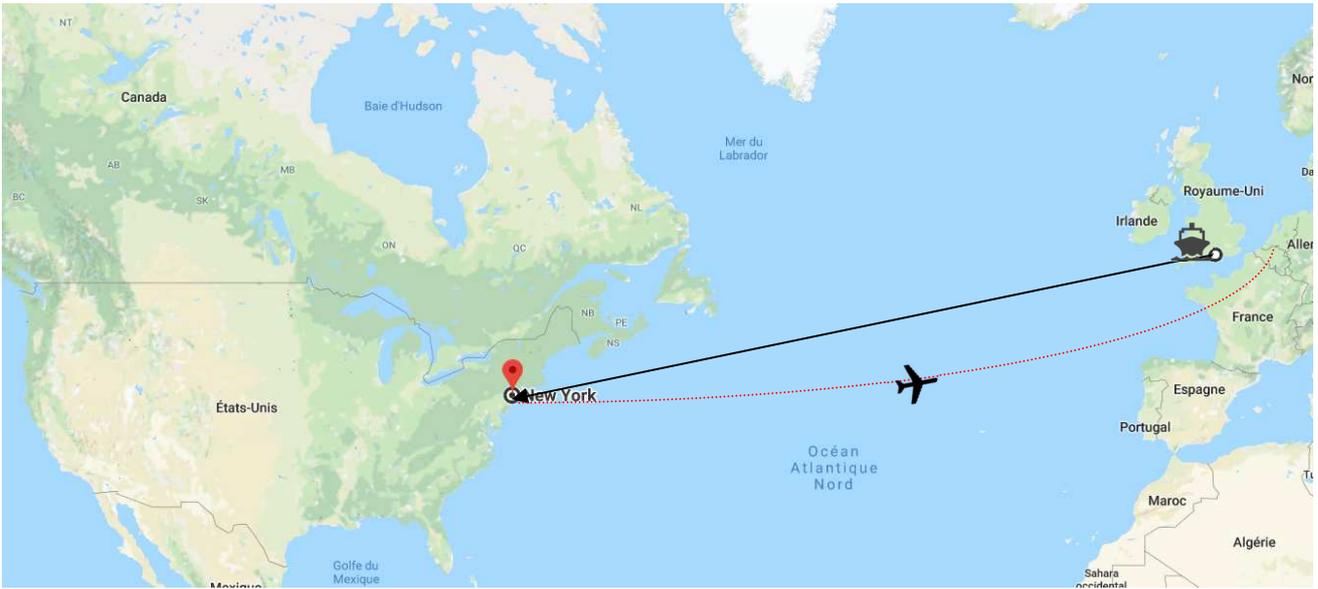
BRUXELLES

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

Arrivée en début de matinée à l'aéroport de Zaventem.

Fin de votre séjour

CARTOGRAPHIE



LE PRIX

SUR BASE DE **MINIMUM 15 PARTICIPANTS.**

AVANTAGE PRIX REDUIT - réservation avant le 15/05/2025 :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE **EXTERIEURE BALCON LOGGIA BV : 4.795 €** (SOIT - 250€ DE REDUCTION/PERS.)

LE PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE **EXTERIEURE BALCON BF : 4.995 €** (SOIT - 250€ DE REDUCTION/PERS.)

SUPPLEMENT SINGLE EN DEMANDE

PRIX NORMAL - réservation à partir du 16/05/2025 :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE **EXTERIEURE BALCON LOGGIA BV : 5.045 €**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE **EXTERIEURE BALCON BF : 5.245 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ **Le trajet en Eurostar** de Bruxelles-Midi à Londres St Pancras, 2^{ème} classe assise
- ✍ Le transfert en car (non privatisé) de la gare de St Pancras à Southampton
- ✍ **La croisière à bord du Queen Mary 2 en classe Britannia** (cabine au choix BF ou BV) – 7 nuits
- ✍ La pension complète à bord du Queen Mary 2 (hors boissons - au restaurant Britannia)
- ✍ Le transfert en bus privatisé du port à l'hôtel
- ✍ **3 nuits à New-York** en chambre double incluant le petit-déjeuner dans l'hôtel mentionné 4* (ou de catégorie similaire)
- ✍ **Une journée de visites guidées en français à New York**
- ✍ Le transfert en bus privatisé de l'hôtel à l'aéroport
- ✍ **Le vol international de retour (DIRECT)** avec la compagnie régulière Brussels Airlines, en classe économique
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ Les attentions de La Libre
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, ± 200 €) et les taxes portuaires
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ A New-York : les repas autres que les petits déjeuners
- ✍ Les boissons
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances
- ✍ Le visa électronique ESTA (+/- 21\$)

Les prix sont calculés de bonne foi sur base du cours de change en date du 22/02/2025

REMARQUES IMPORTANTES :

- POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UN PASSEPORT INTERNATIONAL VALABLE DURANT TOUTE LA DURÉE DU SÉJOUR AINSI QUE D'UN VISA ELECTRONIQUE ESTA QUI S'OBTIENT SUR INTERNET (+/-21\$ À PAYER SUR LE SITE ESTA, PAR CARTE DE CRÉDIT OU PAYPAL).
POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER À CE VOYAGE. N'HÉSITEZ CEPENDANT PAS À CONTACTER VOTRE MÉDECIN POUR CONNAÎTRE SES ÉVENTUELLES RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES.
- LES PHOTOS SONT PRÉSENTÉES À TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.
- L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ÊTRE MODIFIÉ SI BESOIN ET ADAPTÉ EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DÉROULEMENT DE CELUI-CI.

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BTE 4 – 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H - 17H (**SUR RENDEZ-VOUS**)
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE A 1 LIT SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « XPLORASSUR »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + EPIDEMIES DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX :CATEGORIE DES CABINES : **BRITANNIA****CABINE DOUBLE BV EXT. BALCON LOGGIA** **PRIX REDUIT PAR PERSONNE POUR TOUT INSCRIPTION AVANT LE 15/05/2025: 4.795 €** PRIX NORMAL / PERS (APRÈS 16/05/2025) : 5.045 €**CABINE DOUBLE BF EXT. BALCON LOGGIA** **PRIX REDUIT PAR PERSONNE POUR TOUT INSCRIPTION AVANT LE 15/05/2025: 4.995 €** PRIX NORMAL / PERS (APRÈS 16/05/2025) : 5.245 €

* SUPPLEMENT SINGLE sur demande

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.****SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT TOTAL DE LA PRIME D'ASSURANCE AUX 30% D'ACOMPTE.**LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR **LE 1^{ER} AOUT 2025.**

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : QUEEN MARY2 - D.3908

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 40 % du prix total du voyage

De 89 à 60 jours avant le départ : 60 % du prix total du voyage

De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage

De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®,

www.gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GROUPE CONFORT BELGIQUE

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GROUPE CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs en groupe dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour anticipé
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULE « MULTIRISQUE » :

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse